

LA RÉPUBLIQUE

« La République affirme le droit et impose le devoir. »

On parle de quoi ?

La République vient du latin Res Publica, qui signifie la « chose publique ».

La République est une organisation politique qui préserve le bien commun et encourage les individus à œuvrer pour l'intérêt général.

La République applique le respect des droits et devoirs, des symboles et des valeurs communes (en France : Liberté, Egalité, Fraternité).

La République, c'est l'affaire de tous !



Intéressant...

La démocratie n'est pas toujours républicaine...

L'Angleterre est une démocratie, dont les dirigeants sont élus par suffrage universel, mais elle n'est pas une république car elle a encore une monarchie en place, même si elle ne gouverne pas. C'est le cas également de la Belgique, ou de l'Espagne.

La République n'est pas toujours une démocratie...

Aujourd'hui, le régime chinois a pour nom « République populaire de Chine » mais il s'agit d'une dictature car les libertés sont limitées, le peuple n'élit pas le Président (c'est le parti communiste qui le désigne) et ne peut pas contester les décisions.

Ah bon ?

La République est à ce jour le système politique le plus répandu dans les pays de la planète. En effet sur les 193 états qui forment la planète, 136 sont des Républiques.

La devise républicaine française est : Liberté, Egalité, Fraternité (la liberté permet, l'égalité protège, la fraternité harmonise).





LA DÉMOCRATIE

« L'amour de la démocratie est celui de l'égalité. »

On parle de quoi ?

Le terme de Démocratie vient du grec « demos » (le peuple) et « kratia » (gouverner). **En démocratie c'est le peuple qui détient le pouvoir. Pour cela il élit des représentants pour une période déterminée.** Le régime qui encadre la démocratie française est nommé semi-présidentiel et est régi par trois pouvoirs séparés :

- ❶ **Le pouvoir exécutif** partagé entre le président de la République et le gouvernement. Il incarne l'autorité de l'État, exécute les lois et les décisions de justice ;
- ❷ **Le pouvoir législatif** détenu par le parlement composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Il vote la loi et le budget de l'État, il contrôle l'action du pouvoir exécutif et judiciaire ;
- ❸ **Le pouvoir judiciaire** confié aux juges et aux magistrats. Il contrôle l'application de la loi et sanctionne son non-respect.

Intéressant...



La démocratie française est représentative :

- ❶ **Le Président de la République est élu au suffrage universel direct** (le président de la République nomme le gouvernement qu'il place sous l'autorité politique du Premier ministre) ;
- ❷ **Les 577 députés de l'Assemblée Nationale représentent le peuple** et sont élus au suffrage universel direct ;
- ❸ **Les 348 sénateurs représentent les collectivités territoriales** et sont élus au suffrage universel indirect (soit par 162 000 « grands électeurs » qui sont eux-mêmes des élus : maires, conseillers municipaux, députés...).

Ah bon ?

Seulement **86 pays sur 193 reconnus** sont considérés par l'ONU comme des Etats démocratiques (43% de la population).

Selon l'indice de démocratie (créé en 2006 par le groupe de presse britannique The Economist Group), **la France est classée 29^{ème} sur 167 pays.**





LA LIBERTÉ

「*La liberté des uns s'arrête à l'endroit où débute celle des autres.*」

On parle de quoi ?

Article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* ».

La liberté est la possibilité d'agir selon sa propre volonté dans le cadre d'un système politique ou social. Elle induit la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de se réunir.

2 conditions nécessaires :

- ❗ Ne pas être empêché ou contraint par le pouvoir d'un autre individu.
- ❗ Ne pas porter atteinte aux droits des autres et à la sécurité publique.



Intéressant...

On distinguera :

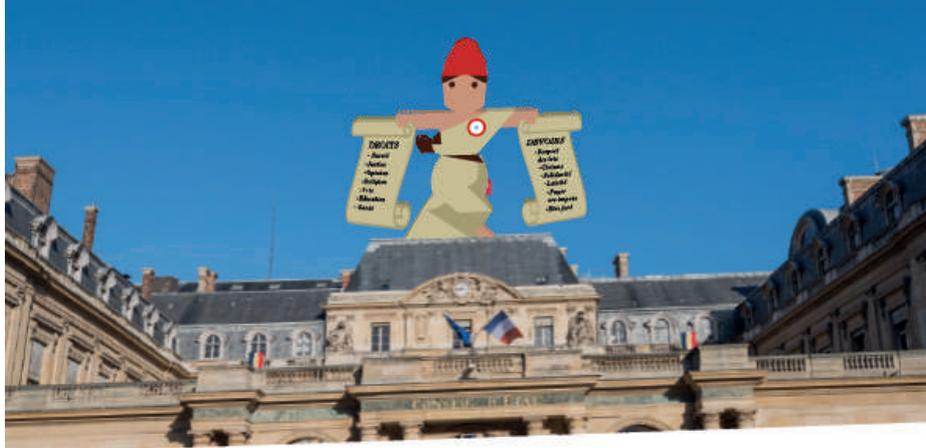
- ❗ **Liberté individuelle** : agir librement sans risquer des mesures arbitraires (emprisonnement, astreinte à résidence, interdiction de se déplacer, etc.).
- ❗ **Liberté civile** : faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi.
- ❗ **Liberté politique** : exercer une activité politique, adhérer à un parti, militer, élire des représentants...

Ah bon ?

D'après un classement* les pays ayant le plus de libertés sont les pays scandinaves : la Suède, la Norvège et la Finlande avec un indice de 100/100. La France est classée 43^{ème} avec un indice de 90/100.

*société de presse Ouest-France





L'ÉGALITÉ

「 La démocratie, c'est l'égalité des droits, mais la République, c'est l'égalité des chances. 」

On parle de quoi ?

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

On retrouve le principe d'égalité dans la devise de la République française.

La République française cherche à offrir une **égalité des chances, où toutes les opportunités sont ouvertes à tous**, sans distinctions dues à la naissance, la richesse, la compétence...

Cette valeur républicaine impose l'**absence de toute discrimination entre les êtres humains** sur le plan de leurs droits, de leur origine, de leur opinion, de leur culture...



Intéressant...

Article 1 de la Constitution de la Ve République.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Ah bon ?

On distinguera plusieurs formes d'égalité :

- ❶ **Morale** : garantit la dignité, le respect, la liberté.
- ❷ **Sociale** : cherche à égaliser les moyens et les conditions d'existence.
- ❸ **Politique** : permet à chaque citoyen français d'être électeur et éligible.
- ❹ **Civique** : apporte les mêmes droits et devoirs aux citoyens.
- ❺ **Des genres** : assure les mêmes droits aux femmes et aux hommes.





LA FRATERNITÉ

*« L'égalité et la liberté sont des droits,
la fraternité est une obligation morale. »*

On parle de quoi ?

La fraternité se révèle par la bienveillance qui fait que la souffrance, le malheur, l'injustice dont est victime autrui, peuvent me toucher au plus profond de moi-même, alors qu'ils ne me concernent pas directement.

La fraternité introduit de l'humanité dans les principes républicains ! Intégrée à la devise nationale, la fraternité invite à l'entraide et la solidarité entre les membres d'une société. Elle permet de dépasser l'individualisme et favorise la cohésion nationale !



Intéressant...

L'idée de fraternité revient donc à affirmer qu'au-delà des différences qui peuvent séparer les hommes ou les communautés humaines, quelque chose invite à reconnaître dans tout autre humain un autre soi-même.

Ah bon ?

La fraternité est introduite dans la devise de la république en 1848, donc bien plus tard que la liberté et l'égalité.

C'est seulement le 6 juillet 2018 que la Fraternité est devenue un principe constitutionnel au même titre que la Liberté et l'Égalité.



L'EXPO CITOYENNE



DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN

À la qualité de citoyen français s'attachent des droits et devoirs garantis à chacun et que chacun doit respecter.

Les droits

> LES DROITS CIVILS

- ❑ Le mariage,
- ❑ La propriété,
- ❑ La sûreté,
- ❑ L'égalité devant la loi,
- ❑ La justice,
- ❑ La liberté de pensée,
- ❑ La disposition de son corps,
- ❑ L'expression de ses opinions,
- ❑ La religion,
- ❑ La circulation.

> LES DROITS POLITIQUES

- ❑ Le vote,
- ❑ La candidature à une élection,
- ❑ La participation à l'établissement de la loi,
- ❑ La contestation de la loi.

> LES DROITS SOCIAUX

- ❑ Les associations,
- ❑ Les manifestations,
- ❑ Le travail,
- ❑ La grève,
- ❑ Le militantisme,
- ❑ L'organisation d'actions collectives,
- ❑ L'éducation,
- ❑ La santé,
- ❑ La sécurité sociale.

Les droits du citoyen européen dans les pays membres

- ❑ Circuler, séjourner, travailler, étudier ;
- ❑ Voter et être élu aux élections municipales et aux élections du Parlement ;
- ❑ Pétition devant le Parlement européen ;
- ❑ Droit d'initiative citoyenne (un comité de citoyen peut soumettre un projet de loi) ;
- ❑ Droit à la protection diplomatique et consulaire ;
- ❑ Droit d'adresser une plainte au Médiateur européen.

Les devoirs

> **PAYER SES IMPÔTS ET PARTICIPER À LA DÉPENSE PUBLIQUE** (police, justice, écoles, hôpitaux, ramassage des ordures...)

> **RESPECTER LES LOIS,**

> **RESPECTER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS :**

- ❑ Liberté,
- ❑ Égalité,
- ❑ Fraternité,
- ❑ Laïcité,
- ❑ Civilité,
- ❑ Civisme,
- ❑ Solidarité.

> **ÊTRE JURÉ DE COUR D'ASSISE**

> **PARTICIPER À LA DÉFENSE DU PAYS**

> **PARTICIPER À LA JOURNÉE « DÉFENSE ET CITOYENNETÉ » (JDC)**

Ah bon ?

Certaines infractions pénales sont sanctionnées par la privation de droits (ex : droit de vote).

En 2012, la France a adopté la charte des droits et devoirs du citoyen français (Journal officiel du 31 janvier 2012). Cette charte est signée par toute personne qui reçoit la nationalité française et remise à l'ensemble des jeunes participant à la Journée défense et citoyenneté.





CITOYEN ACTIF, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Le citoyen actif est conscient de ses droits et devoirs et participe à la vie de la cité.

La connaissance

- ❖ Connaître les droits et devoirs du citoyen,
- ❖ Comprendre le fonctionnement de la cité (collectivité, institutions),
- ❖ Savoir la loi,
- ❖ S'informer, s'éduquer, vérifier pour mieux comprendre et prendre de meilleures décisions,
- ❖ Donner corps à des opinions, les exprimer et les échanger avec les autres,
- ❖ Encourager la connaissance civique, culturelle, artistique...

La participation

- ❖ Participer aux élections,
- ❖ Participer aux décisions de sa ville,
- ❖ Participer à faire évoluer la société,
- ❖ Être acteur de la démocratie locale...

Le savoir être

- ❖ Être respectueux,
- ❖ Considérer les personnes et leurs différences,
- ❖ Être intègre, respectable, poli,
- ❖ Avoir une attitude positive dans la vie,
- ❖ Être bienveillant...

La responsabilité

- ❖ Préserver l'environnement,
- ❖ Appliquer les devoirs du citoyen,
- ❖ Respecter la loi,
- ❖ Respecter les biens publics, les symboles de la République...

L'engagement

- ❖ Être solidaire,
- ❖ Faire des dons (argent, aliments, temps, sang...),
- ❖ Animer sa rue, son quartier, sa ville,
- ❖ Être bénévole dans une association,
- ❖ Défendre une cause d'intérêt général,
- ❖ Encourager les autres à s'engager.

L'ouverture aux autres

- ❖ Dépasser ses intérêts individuels pour favoriser l'intérêt collectif,
- ❖ Contribuer au lien social,
- ❖ Faire preuve d'écoute,
- ❖ Participer à la convivialité,
- ❖ Lutter contre les discriminations...

Ah bon ?

Il y a plus de 25 siècles, aux origines de la citoyenneté, les citoyens, qui ne prenaient pas part à la vie de la cité, étaient considérés comme des citoyens inutiles en opposition à la notion de citoyens actifs.

